



# *RAPPORT SUR LES COMPTES 2023*

Natacha Bonvin, présidente

Maryse Bétrisey

Fanny Bürcher

Katarina Jovanovic

Lysiane Tissières-Premand

Julien Beney

Patrick Brigante

Ralph Guntern

Yann Santschi

Eric Vouardoux

Fabien Robyr, rapporteur

<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>2</b>
<b>1.1 CONSTATATIONS GÉNÉRALES</b>	<b>3</b>
<b>1.2 COMPTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4</b>
<b>1.3 COMPTES D'INVESTISSEMENTS</b>	<b>5</b>
<b>1.4 MARGE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>5</b>
<b>2. ANALYSES ET COMMENTAIRES</b>	<b>6</b>
0210.3181.00 – PERTES DÉBITEURS DIVERS	6
0220.3130.01 – FRAIS DE RÉCEPTION ET DIVERS	7
0220.3632.01 – PARTICIPATION CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS	7
0220.3132.01 – HONORAIRES DE CONSULTANTS	7
122 AUTORITÉ DE PROTECTION DE L'ADULTE ET DE L'ENFANT (APEA)	8
1621.3120.00 ENERGIE ABRIS PUBLICS	9
1621.3130.00 TÉLÉPHONES, PORTS ET TAXES	9
0290.3010.00 CONCIERGERIE HOTEL DE VILLE	9
1210.3010.00 CONCIERGERIE TRIBUNAL	9
2171.3010.00 CONCIERGERIE ÉCOLES PRIMAIRES	9
2172.3010.00 CONCIERGERIE CO	9
273 HAUTES ÉCOLES SPÉCIALISÉES	10
3290.3010.00 TRAITEMENTS CULTURE	10
3290.3636.02 FESTIVALS	10
3411.4250.00 RECETTES BUVETTE	11
3413.3010.00 TRAITEMENTS PATINOIRES	11
3411.3010.00 TRAITEMENTS GUILLAMO	11
3221 THEATRE LES HALLES	11
3420.3130.00 COLONIES	11
3420.5040.01 CONSTRUCTIONS PLACES DE JEUX	12
4900.3631.00 DISPOSITIFS PRÉHOSPITALIERS	12

6160.3151.00 – ENTRETIEN DES PARCOMÈTRES ET DIVERS	12
6151 ÉCLAIRAGE PUBLIC	13
6151.5010.00 – ECLAIRAGE PUBLIC	13
6160.4240.02 – PARKINGS NON-COUVERTS (TVA)	13
9631.4430.01 – LOCATIONS PARKINGS PRIVATIFS (TVA)	13
6220.3631.00 – PARTICIPATIONS TRANSPORTS PUBLICS RÉGIONAUX	14
623 TRAFIC D'AGGLOMÉRATION	15
7100.3120.00 ACHATS D'EAU	15
7200.4510.00 PRÉLÈVEMENT DÉFICIT SUR LE FONDS	15
7300.4510.00 PRÉLÈVEMENT DÉFICIT SUR LE FONDS	15
7690.3132.01 SURVEILLANCE ET ASSAINISSEMENT	17
8400.3634.00 POLITIQUE TOURISTIQUE	17
8500.3635.00 SOUTIEN VINEA (VINI-VITICULTURE)	19
8710.4250.00 RECETTE D'AMÉNAGEMENT ET DE PRODUCTION – J.C LÉGER	20
<b>3. CONCLUSIONS</b>	<b>21</b>
<b>4. DECISIONS</b>	<b>22</b>

## 1. INTRODUCTION

Conformément au règlement du Conseil général (CG), la Commission de gestion (Cogest) a analysé les comptes 2023 de la Ville de Sierre.

Le 10 avril 2024, la Municipalité a remis à la Cogest les comptes 2023 de la Ville de Sierre. La Cogest a étudié ces documents de manière à préavisier l'entrée en matière, discuter le détail, donner un préavis sur les comptes et le rapporter au Conseil général lors du plénum du 12 juin 2024.

Les membres de la Commission de gestion ont effectué cette étude par l'envoi de questions aux chefs de service, ainsi que par une rencontre avec M. Pierre Berthod, Président de la Ville et M. Benoît Emery, secrétaire communal.

La Commission de gestion a établi le présent rapport afin que le Conseil général puisse se déterminer lors du plénum du 12 juin 2024 quant à l'approbation des comptes 2023.

## 1.1 CONSTATATIONS GÉNÉRALES

L'exercice 2023 de la Ville de Sierre s'est terminé sur un excédent de revenu de CHF 423'519.-, alors que le budget 2023 prévoyait un déficit de CHF 979'600.- soit une amélioration du résultat de près de CHF 1,5 million.

Plusieurs raisons expliquent cette nette amélioration :

- Une progression encourageante des recettes fiscales, aussi bien des personnes physiques que morales. Il est à noter cependant qu'une part de ces dernières concerne des éléments ponctuels.
- Une recette nette résultant d'une vente immobilière apportant près de CHF 2,7 millions.
- En revanche, les recettes issues des aménagements de production se sont révélées moins satisfaisantes qu'espérées, dénotant une fois de plus la volatilité du marché libéralisé de l'électricité.

## 1.2 COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Les montants globaux des comptes de fonctionnement est représentée par dicastère dans le tableau ci-dessous, depuis l'introduction du plan comptable MCH 2.

		2022	2023	2024
<b>0. Administration générale</b>	budget	CHF 6 184 450,00	CHF 6 618 000,00	CHF 7 213 850,00
<b>0. Administration générale</b>	comptes	CHF 6 370 643,82	CHF 6 411 205,58	CHF 0,00
<b>1. Ordre et sécurité public</b>	budget	CHF 4 132 350,00	CHF 3 825 600,00	CHF 4 241 000,00
<b>1. Ordre et sécurité public</b>	comptes	CHF 3 855 867,40	CHF 3 535 596,32	CHF 0,00
<b>2. Formation</b>	budget	CHF 14 135 350,00	CHF 13 747 100,00	CHF 13 148 950,00
<b>2. Formation</b>	comptes	CHF 13 808 337,38	CHF 14 077 436,69	CHF 0,00
<b>3. Culture, sport, loisir et Eglises</b>	budget	CHF 9 024 250,00	CHF 9 404 800,00	CHF 9 689 950,00
<b>3. Culture, sport, loisir et Eglises</b>	comptes	CHF 8 801 122,39	CHF 9 542 379,56	CHF 0,00
<b>4. Santé</b>	budget	CHF 4 062 000,00	CHF 4 198 000,00	CHF 4 607 500,00
<b>4. Santé</b>	comptes	CHF 4 399 151,75	CHF 4 400 627,71	CHF 0,00
<b>5. Prévoyance sociale</b>	budget	CHF 10 725 400,00	CHF 11 042 200,00	CHF 11 702 000,00
<b>5. Prévoyance sociale</b>	comptes	CHF 9 771 978,51	CHF 10 473 349,73	CHF 0,00
<b>6. Transports et télécommunicatio</b>	budget	CHF 5 427 200,00	CHF 5 582 000,00	CHF 5 964 400,00
<b>6. Transports et télécommunicatio</b>	comptes	CHF 5 308 455,37	CHF 6 015 203,97	CHF 0,00
<b>7. Protection environnement et AT</b>	budget	CHF 1 378 700,00	CHF 2 518 900,00	CHF 3 003 100,00
<b>7. Protection environnement et AT</b>	comptes	CHF 1 399 456,36	CHF 5 206 720,87	CHF 0,00
<b>8. Economie publique</b>	budget	-CHF 3 894 500,00	-CHF 8 940 400,00	-CHF 7 902 000,00
<b>8. Economie publique</b>	comptes	-CHF 2 708 675,46	-CHF 6 487 862,66	CHF 0,00
<b>9. Finances et impôts</b>	budget	-CHF 46 754 250,00	-CHF 47 016 600,00	-CHF 47 523 500,00
<b>9. Finances et impôts</b>	comptes	-CHF 51 504 453,15	-CHF 53 598 176,54	CHF 0,00
Total des charges	budget	CHF 4 420 950,00	-CHF 979 600,00	CHF 4 145 250,00
Excedent au compte	comptes	-CHF 498 115,63	CHF 423 518,77	CHF 0,00
<b>Différence</b>		-CHF 4 919 065,63	CHF 1 403 118,77	-CHF 4 145 250,00

### 1.3 COMPTES D'INVESTISSEMENTS

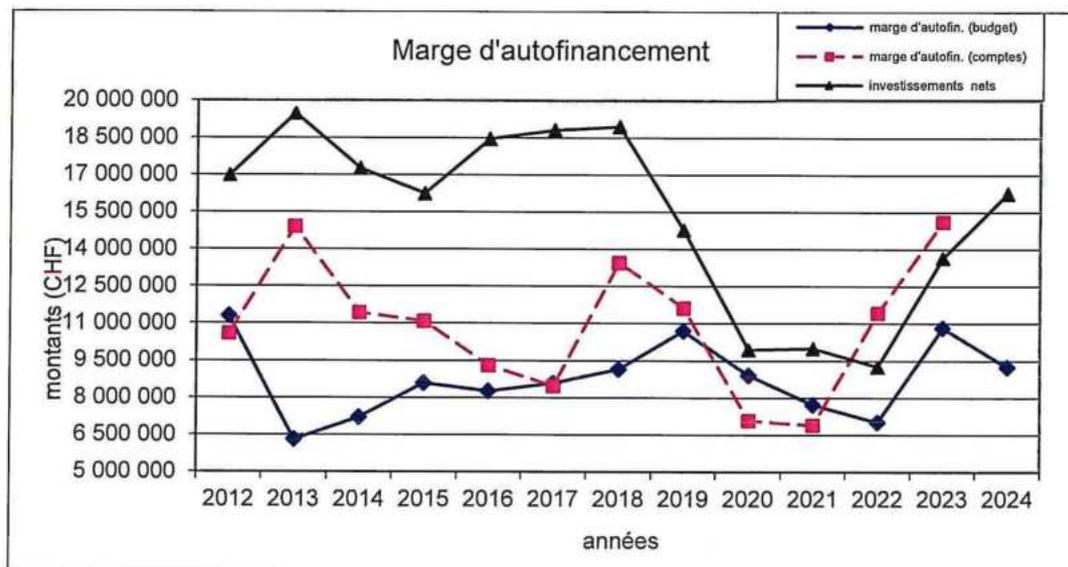
Les montants globaux des comptes d'investissement sont représentés par dicastère dans le tableau ci-dessous.

Catégorie	charges		revenus		excédent	
0. Administration générale	CHF	1 220 163			CHF	1 220 163,00
1. Ordre et sécurité public	CHF	495 330			CHF	495 330,00
2. Formation	CHF	3 886 421	CHF	199 916	CHF	3 686 505,00
3. Culture, sport, loisir et Eglises	CHF	1 831 848			CHF	1 831 848,00
4. Santé	CHF	-			CHF	-
5. Prévoyance sociale					CHF	-
6. Transports et télécommunications	CHF	4 366 456	CHF	446 400	CHF	3 920 056,00
7. Protection environnement et AT	CHF	2 409 342	CHF	723 523	CHF	1 685 819,00
8. Economie publique	CHF	800 000			CHF	800 000,00
9. Finances et impôts	CHF	15 009 560	CHF	1 369 839	CHF	13 639 721,00
<b>Excédent de charges</b>		<b>13 639 721,00 CHF</b>				

### 1.4 MARGE D'AUTOFINANCEMENT

Les comptes 2023 dégagent une marge d'autofinancement de CHF 15'134'907.- sachant que les investissements nets s'élèvent à CHF 13'639'721.-, soit un excédent de financement de CHF 1'495'186.-, et un taux de couverture des investissements de l'ordre de 111%. En revanche, le taux de réalisation des investissements par rapport au budget est donc de 86%, dans l'ordre de grandeur habituel (2021 = 81%).

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de la marge d'autofinancement.



## 2. ANALYSES ET COMMENTAIRES

La partie suivante du rapport agrège les compléments d'informations donnés par la Municipalité à la suite des questions posées par la Cogest et présente quelques points que la Commission a choisi de mettre en exergue.

### Administration générale

0210.3181.00 – Pertes débiteurs divers

**Est-ce que cela provient uniquement des pertes fiscales ? Qu'y a-t-il dans ce compte ? Comment expliquez-vous une telle différence ?**

*Réponse de M. Benoît Emery*

*Les pertes liées aux débiteurs fiscaux sont enregistrées dans les deux comptes suivants : 9100.3181.00 pour ce qui concerne les personnes physiques et 9110.3181.00 pour ce qui concerne les personnes morales. Dans le compte 0210.3181.00 sont imputées les pertes sur débiteurs liées aux autres prestations diverses offertes par la Commune.*

*De manière générale, les comptes de pertes sur débiteurs sont composés de deux types de charges :*

- *les pertes effectives et actes de défaut de bien enregistrés durant l'année (en 2023, cela représente un montant de l'ordre de CHF 38'000.– pour le compte sous revue),*
- *le complément de provisions nécessaire pour tenir compte des risques d'insolvabilité pour les factures encore ouvertes à la date du bouclage des*

comptes (pour 2023, un complément de CHF 80'000.– a été jugé nécessaire). A noter que la provision pour perte sur débiteurs découle d'une analyse fine, qui prend en compte des critères d'appréciation constants (niveau de solvabilité, habitudes de paiement, perspectives d'encaissement, recours éventuels, etc.).

Lors de l'élaboration du budget, la charge est estimée sur la base de la moyenne des charges enregistrées les dernières années, puisqu'il n'est pas possible de déterminer à l'avance quel sera le comportement des débiteurs de la commune. Il peut donc y avoir une forte différence avec les montants effectivement enregistrés dans les comptes.

#### 0220.3130.01 – Frais de réception et divers

**Dons à des villes sinistrées par des dégâts naturels : de quelles villes s'agit-il ?**

*Réponse de M. Benoît Emery*

Une aide financière a été apportée à la ville de la Chaux-de-Fonds (CHF 10'000.–), à la suite des dégâts causés par la tempête du 24.07.2023, pour permettre notamment la plantation d'arbres, ainsi qu'à la ville jumelée de Cesenatico (CHF 4'000.–), à la suite des inondations qui ont touché la région d'Emilie-Romagne en mai 2023.

#### 0220.3632.01 – Participation Conférence des Présidents

**Conférence des Présidents : CHF 2.- par habitant. Pourquoi cela n'a-t-il pas été budgetisé ?**

*Réponse de M. Benoît Emery*

Cette nouvelle participation de CHF 2.- par habitant nous avait échappé lors de l'élaboration du budget. Cela a été corrigé dès le budget 2024.

#### 0220.3132.01 – Honoraires de consultants

**A combien se monte le montant dépensé pour les études liées à la fusion avec les communes de Chalais, Chippis et Grône. Ce projet est-il toujours sur la table ? Quels sont les autres études, audits, ... qui ont été engagés ?**

*Réponse de M. Benoît Emery*

En 2023, les montants suivants (arrondis) ont été inscrits dans les comptes sous revue pour des audits et honoraires de consultants :

- CHF 29'000.–, Consultant RH, montant destiné notamment à identifier les mesures utiles à mettre en place pour faire face au départ en retraite annoncé de nombreux collaborateurs à l'horizon 2030 ;
- CHF 25'000.–, Accompagnement dans le cadre du remplacement du secrétaire municipal ;
- CHF 19'000.–, Accompagnement dans l'analyse des tâches et charges d'un service ;
- CHF 6'000.–, Fusion des Communes, mise à jour des données financières suite à l'entrée en vigueur du MCH2.

Jusqu'à ce jour, les montants engagés par la Ville de Sierre pour les études liées à la fusion des Communes se montent à quelque CHF 170'000.–.

Pour ce qui est de la suite du projet, un extrait de la réponse à l'interpellation du Conseil général du 23.11.2022 est reproduit ci-après :

« Le projet de fusion avec les Communes voisines de Chippis et Chalais avance très lentement. Il faut admettre qu'une fusion de Communes n'est pas une décision à prendre à la légère et nécessite de développer une vision partagée, avec surtout la volonté des parties d'avancer vers un avenir commun

Force est de constater que durant cette législature, l'engouement est quelque peu retombé. Si du côté de Sierre, la porte est et a toujours été ouverte à une fusion, les réalités propres aux Communes de Chalais et de Chippis font que leur détermination nécessite encore des analyses et des arbitrages de leur part.

Une fusion de Communes nécessite l'accord des parties (en l'occurrence trois Communes) afin de franchir les différentes étapes politiques et législatives. Pour l'heure, le dossier n'est pas suffisamment abouti pour que les Conseils puissent sereinement proposer une vision commune à leur population.

A ce stade, aucun engagement formel n'a été pris par les Communes. [...] Sur le plan technique, une mise à jour des données financières était prévue en 2023, avec notamment la prise en compte du nouveau plan comptable harmonisé. »

## 122 Autorité de protection de l'adulte et de l'enfant (APEA)

**La cantonalisation semble avoir fait diminuer drastiquement les coûts. Est-ce vraiment le cas ou est-ce juste une impression ?**

Réponse de M. Jean-Pierre Lugon

Force-nous est de constater que la cantonalisation et la professionnalisation des APEA en 2023 a fait baisser drastiquement les coûts pour la Municipalité de Sierre dans ce domaine. Deux éléments expliquent cette baisse : la réduction du nombre d'APEA à 9 pour l'ensemble du canton et leur financement par l'Etat (70%) et l'ensemble des

commune (30%). Pour rappel, jusqu'en 2022, les coûts de fonctionnement des APEA étaient à la charge des communes. De plus, l'APEA de Sierre, Anniviers et Noble Contrée était une structure professionnalisée, à la différence d'autres APEA.

1621.3120.00 Energie Abris publics

**Le montant a doublé depuis 2022. Quelles en sont les causes ?**

Réponse de Laurence Salamin Rywalski

L'augmentation des dépenses entre 2022 et 2023 s'explique en premier lieu par la hausse du tarif de l'électricité (de 50% environ).

L'écart subsistant est dû à une augmentation de l'utilisation des abris PC du Bourgeois et de Granges qui contribuent à une hausse des consommations électriques de 40% sur l'ensemble de la rubrique.

1621.3130.00 Téléphones, ports et taxes

**Le montant a augmenté de 50% depuis 2022. Quelles en sont les causes ?**

Réponse du Service de la sécurité civile :

L'augmentation concerne la participation aux coûts de maintenance et d'exploitation du système d'alarme à la population POLYALERT (sirènes stationnaires), selon l'art. 34 al. 1 et 2 LPPEX (loi sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires).

Les montants concernant les coûts de la maintenance sont répartis entre l'Etat et les communes, au prorata de la population, à raison de 50% chacun.

0290.3010.00 Conciergerie Hotel de ville

1210.3010.00 Conciergerie Tribunal

2171.3010.00 Conciergerie Ecoles primaires

2172.3010.00 Conciergerie CO

**Quelles sont les charges réelles incluses dans ces comptes ? Est-ce que cela concerne les salaires du personnel engagé ?**

Réponse du Service :

Il s'agit des charges salariales des concierges et du personnel de nettoyage.

## Formation

### 273 Hautes Ecoles Spécialisées

**Est-ce que la diminution de charges de l'édhéea et de l'uni à distance correspond au 25% prévus ?**

*Réponse de M. Jacques Zufferey*

*Les montants des Hautes écoles Spécialisées nous ont été spécifiés par le Service cantonal, en conformité à la mise en vigueur de la révision de la « loi fixant la localisation des institutions cantonales de formation et de recherche du degré tertiaire et la contribution des communes siège » entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023.*

*Les coûts ont été déterminés pour chacune de ces écoles ; ils correspondent à une diminution progressive des charges (-25%/année) jusqu'en 2026. Ces chiffres se basent sur les montants versés par la Ville lors de l'exercice comptable 2022.*

- Les montants de l'Edhéea sont inclus dans l'institution HES-SO Valais Wallis.
- Les montants d'Uni-distance y figurent également.

### 3290.3010.00 Traitements Culture

**Les frais issus poste sont plus élevés de CHF 27'000.- que le budget. Quelles en sont les causes ?**

*Réponse de M. Yves Mathieu*

*L'essentiel de cette augmentation concerne les coûts salariaux du délégué à la jeunesse rattaché à la direction des écoles, dont 20% concernent l'intégration pour les jeunes. Ce montant est en grande partie subventionné par le canton.*

### 3290.3636.02 Festivals

**Pouvez-vous nous transmettre le détail des subventions accordées ?**

*Réponse de Mme Rachel Pralong*

DreamAgo

CHF 50'000.-

Sierre Blues Festival	CHF 50'000.-
Fondation du Week-end au bord de l'eau	<u>CHF 50'000.-</u>
TOTAL	<u>CHF 150'000.-</u>

3411.4250.00 Recettes buvette

**N'y a-t-il pas un autre employé de la commune qui pourrait avoir une patente ? Cette situation n'aurait-elle pas pu être anticipée ?**

*Réponse de Mme Rachel Pralong*

*Malheureusement, l'ancienne patente de la buvette de Guillamo a été retirée du jour au lendemain et aucune anticipation n'a donc pu être faite. Tout changement de patente prend officiellement du temps (analyse cantonale) et il a fallu trouver une nouvelle patente qui est détenue par une employée de la Ville à ce jour.*

3413.3010.00 Traitements Patinoires

3411.3010.00 Traitements Guillamo

**Ces deux augmentations dans le même service sont dues à une absence de longue durée. Y a-t-il un problème avec la gestion du personnel qui pourrait nous coûter encore plus cher à l'avenir ?**

*Réponse de M. Yves Mathieu*

*Aucun problème de gestion du personnel identifié. Le recours à un poste fixe pour l'année 2024 en lieu et place d'auxiliaires devrait permettre une meilleure gestion des coûts.*

3221 THEATRE LES HALLES

**Note de la Cogest : Malgré le poste non-budgetisé pour l'audit (3221.3132.00 Honoraires consultants) nous constatons que le budget du TLH a été parfaitement tenu.**

3420.3130.00 Colonies

**Note de la Cogest : Nous apprécions le revirement positif en ce qui concerne le choix politique sur la subvention des colonies de vacances**

3420.5040.01 Constructions places de jeux

**Dans quel budget futur seront reportés ces investissements ?**

Réponse de M. Stéphane Delaloye

*L'acquisition des modules mobiles devra être replanifiée en fonction des disponibilités financières communales et des ressources internes des services. Pour 2025, la réfection globale de la place de jeux du Rond-point Paradis devrait être priorisée sous réserve des validations (projet et budget) encore à obtenir des Conseils et de l'autorisation de construire y afférente.*

**Santé**

4900.3631.00 Dispositifs préhospitaliers

**Quelles sont les charges contenues dans cette rubrique ?**

Réponse de M. Jean-Pierre Lugon

*Cette rubrique indique la participation communale au dispositif de l'OCVS (Organisation cantonale valaisanne des secours).*

**Transports et télécommunication**

6160.3151.00 – Entretien des parcomètres et divers

**Quelles sont les charges contenues dans cette rubrique ?**

Réponse du Cdt Thomas Zimmermann

*Les charges contenues dans cette consigne sont les suivantes :*

- Des lisses de réserve et pièces d'usure pour les parkings en barrières, en cas de dommages causés par des automobilistes ou du vandalisme;*
- Des contrats d'entretien pour les horodateurs, les parkings à barrières (Europe, Beaulieu et Gare), pour le parking du Forum ainsi que les entretiens des caméras situés en ville de Sierre;*
- Un contrat d'entretien pour les places de parking et enseignes pour le parking de la Gare;*
- Des montants sont également prévus pour l'achat de tickets pour les horodateurs et les caisses des parkings ainsi que des caméras pour remplacer celles qui ne fonctionnent plus.*

*Il est également à noter que pour les contrats d'entretien, que ce soit pour les horodateurs, les caméras ou les parkings sont des montants fixes sur lesquels nous avons pas de marge de manœuvre.*

## 6151 Éclairage public

**Quelle a été l'économie d'énergie réalisée en kWh depuis que les lampadaires sont éteints une partie de la nuit ?**

*Réponse de M. Timothée Carron*

Base Secteur Objet	Année 2021	Tarif 2022	2023
	E-040 Eclairage public Energie	E-040 Eclairage public Energie	E-040 Eclairage public Energie
S-Sierre	882'915.93	884'281.38	780'643.19
<b>Total général</b>	<b>882'915.93</b>	<b>884'281.38</b>	<b>780'643.19</b>

La réduction est d'environ 103'000kWh (environ 12%).

Comme les relevés ne se font pas forcément chaque année à la même période, il peut y avoir des différences. La consommation est également fonction de la météo (s'il fait mauvais – peu de luminosité – l'éclairage s'enclenche plus tôt et se déclenche plus tard puisqu'il est commandé par une cellule photo)

## 6151.5010.00 – Eclairage public

**Pourquoi mentionne-t-on ici, dans des investissements, la fluctuation du prix du kWh ? Ne tient-on compte que de la consommation électrique ? Si oui, pourquoi ?**

*Réponse de M. Timothée Carron*

Les tarifs d'électricité 2024 et 2023 ont subi de fortes augmentations en raison de la guerre en Ukraine notamment, ce qui a fait que, malgré une diminution de la consommation, le montant final a tendance à rester le même voire à augmenter. Concernant le choix des secteurs à moderniser, celui-ci se fait en fonction des priorités (par exemple remplacement des sources mercure, élimination des luminaires avec émission de lumière au-dessus de l'horizon, différence avant/après en termes de consommation, etc.)

## 6160.4240.02 – Parkings non-couverts (TVA)

## 9631.4430.01 – Locations parkings privatifs (TVA)

**Est-ce la demande qui a diminué ou les prix des places ? Est-il possible d'obtenir le détail du compte 9631.4430.01 ?**

Réponse du Cdt Thomas Zimmermann

En 2022, des vignettes étaient vendues par la ville de Sierre à la HES-SO pour permettre aux étudiants de se stationner à la plaine Bellevue. Le contrat a été résilié par la HES-SO durant le premier semestre 2023.

En effet, la HES-SO a décidé de changer le modèle de fonctionnement pour les places de stationnement, en les réduisant de moitié.

Un contrat de location a été effectué entre le service du cadastre-gérance immobilière de la ville et la HES-SO.

Pour le détail du compte, je n'ai malheureusement pas la possibilité de vous le transmettre, ce dernier n'étant pas à ma charge.

6220.3631.00 – Participations transports publics régionaux

**L'estimation du canton ne devrait-elle pas être plus précise ? Comment calcule-t-il son évaluation ? Y a-t-il des prestations supplémentaires ?**

Réponse de M. Stéphane Delaloye

Chaque année pour préparer le budget de cette rubrique nous disposons des indications cantonales que nous essayons d'affiner ensuite avec le service concerné. En l'occurrence le canton a transmis en septembre 2022, les éléments suivants dans sa lettre aux Communes en vue de la préparation du budget 2023 :

MCH2 622.3631 - Trafic régional La loi sur les transports publics a été révisée. Celle-ci a été présentée au Grand Conseil en mai 2022 pour la 1ère lecture. Il a été décidé de procéder à une 2e lecture, qui aura lieu en septembre 2022. Un élément important de cette révision de la loi est également la participation financière des communes au trafic régional. Aujourd'hui, les communes participent à hauteur de 14 % à la part du canton du Valais (37 % canton du Valais / 63 % Confédération). Une augmentation de la part des communes sera traitée par le Parlement lors de la session de septembre 2022. L'application des critères serait également modifiée, ce qui peut entraîner un changement pour les communes. L'introduction de la nouvelle loi est prévue à partir du 1er janvier 2023. Si le Grand Conseil approuve le projet de loi, cela changera la situation budgétaire pour les communes. Les modalités dépendront des décisions détaillées du Parlement. Pour l'instant, c'est très difficile pour l'élaboration du budget des communes. Si le Grand Conseil approuve le projet de loi en septembre, des informations plus détaillées pourraient être fournies en octobre 2022. Pour le budget prévoir une augmentation de + 10 % par rapport à celui de 2022.

Finalement le décompte 2023 qui a servi à la facturation à la Commune a intégré les effets de ce changement législatif ainsi que ceux liées à des améliorations significatives (=augmentation du nombre de courses) approuvées par l'Office fédérale des transports et qui ont été mise en œuvre en 2023 sur diverses lignes pour lesquelles Sierre est appelée à contribuer.

## 623 Trafic d'agglomération

**Est-il possible de nous transmettre une statistique d'utilisation et/ou de fréquentation des bus par ligne ?**

*Réponse de M. Stéphane Delaloye*

*Selon les comptages effectués par l'exploitant on obtient pour les jours ouvrables 2023 : ligne 1 : 1'232 pers/j, ligne 2 = 253, lignes 3/4 = 105 soit un total d'env. 1'600 voyageurs/jour.*

## 7100.3120.00 Achats d'eau

**L'explication n'est pas très claire. Pourquoi le réservoir de Pradézian, construit récemment, a été supprimé ? Pourquoi celui de Riondaz aussi ?**

*Réponse de M. Philippe Morard :*

*Le réservoir de Pradézian (400 m<sup>3</sup>) a été construit entre 2014 et 2016, il a été mis en service en novembre 2016. Cette infrastructure a remplacé le réservoir de Zerni (300 m<sup>3</sup>). Pradézian alimente la zone de Muraz et fonctionne très bien, il y n'est pas prévu de le supprimer. Une erreur a dû se glisser dans le rapport 2023 car c'est Praddeg et Riondaz qui ont été mis hors service.*

*Le réservoir de Praddeg (400 m<sup>3</sup>) et celui de Riondaz (350 m<sup>3</sup>) ont été construit dans les années 1910-1915 et ne correspondaient plus aux normes sanitaires actuelles, leurs rénovations étaient devisées à CHF 1'500'000.- chacun. Au vu de ces montants, il a été décidé de construire une STAP (station d'accélération et de pompage) pour reprendre les trop plein de Grône.*

*En désaffectant ces deux réservoirs, nous avons dû raccorder les conduites au réservoir de Muraz (2000 m<sup>3</sup>) qui se trouve 30 mètres plus haut ce qui implique une augmentation de pression dans les réseaux alimentés par les deux réservoirs mis hors service.*

## 7200.4510.00 Prélèvement déficit sur le fonds

## 7300.4510.00 Prélèvement déficit sur le fonds

**Quel est l'état actuel de ce fonds ?**

**Est-il possible de nous fournir une brève explication du fonctionnement de ce type de comptes ?**

*Réponse de M. Benoît Emery*

L'état du fonds des 3 services dits « autofinancés », appelés également « financements spéciaux », est publié dans le fascicule des comptes 2023 (bilan de la page 86, annexe de la page 94 et commentaires de la page 135).

En l'occurrence, les 3 fonds présentent les soldes suivants au 31.12.2023 :

0000.2900.01, Fonds de renouvellement Epuration des eaux	174'043.73
0000.2900.02, Fonds de renouvellement Elimination des ordures	39'944.45
0000.2900.03, Fonds de renouvellement Service de l'eau	-237'930.36

Légalement, certaines prestations que la Commune fournit ne peuvent pas être financées par l'impôt général, mais doivent être intégralement et exclusivement financées par une/des taxes dédiée/s. C'est le cas de l'épuration de l'eau usée, de l'élimination des ordures et de la fourniture de l'eau. On dit que ces prestations sont autofinancées. Ainsi, à la fin de l'exercice comptable, les revenus et les charges de chacun de ces 3 services sont comparés. Dans le cas d'un excédent de revenu, celui-ci est attribué dans un fonds communal spécifique. Dans le cas d'un excédent de charges, le manco doit être prélevé dans le fonds communal spécifique. Un exemple chiffré établi par le service cantonal des finances communales est reproduit ci-dessous :

	Compte fonction 710x Approvisionnement en eau		Compte fonction 720x Traitement des eaux usées		Compte fonction 730x Gestion des déchets	
Charges (y compris amortissements, intérêts, etc.)	43'500.00		44'000.00		27'000.00	
Produits (taxes et autres produits)		45'000.00		42'000.00		27'000.00
<b>Sous-total avant comptabilisation dans les finspec</b>	<b>43'500.00</b>	<b>45'000.00</b>	<b>44'000.00</b>	<b>42'000.00</b>	<b>27'000.00</b>	<b>27'000.00</b>
1 Attribution aux finspec (bénéfice)		1'500.00				
2 Prélèvement des finspec (perte)				2'000.00		
<b>Total (service équilibré)</b>	<b>43'500.00</b>	<b>46'500.00</b>	<b>44'000.00</b>	<b>44'000.00</b>	<b>27'000.00</b>	<b>27'000.00</b>

#### Processus de comptabilisation dans le bilan

	Compte de bilan No 2900.01 Finspec Eau		Compte de bilan No 2900.02 Finspec Egouts		Compte de bilan No 2900.03 Finspec Déchets	
Etat au 01.01.xxxx		19'500.00		180'000.00		45'000.00
1 Attribution au financ. spécial pour l'approvisionnement en eau (710.3510.xx / 2900.01)		1'500.00				
2 Prélèvement sur le fonds spécial d'assainissement. (2900.02 / 720.4510.xx)			2'000.00			
<b>Etat au 31.12.xxxx</b>		<b>21'000.00</b>		<b>178'000.00</b>		<b>45'000.00</b>

En 2023, pour la Ville de Sierre, les mouvements suivants ont été enregistrés :

	Approvisionnement en eau	Traitement des eaux usées	Gestion des déchets
<b>Charges</b>	2'855'886.83	2'988'283.10	2'973'416.07
<b>Revenus</b>	2'867'943.37	2'184'677.86	2'693'324.08
<b>Résultat</b>	<b>+12'056.54</b>	<b>-803'605.24</b>	<b>-280'091.99</b>

#### Situation du fonds

<b>Solde au 31.12.2022</b>	<b>-249'986.90</b>	<b>977'648.97</b>	<b>320'036.44</b>
<b>Attrib./prélèv. 2023</b>	<b>+12'056.54</b>	<b>-803'605.24</b>	<b>-280'091.99</b>

Solde au 31.12.2023	-237'930.36	174'043.73	39'944.45
---------------------	-------------	------------	-----------

7690.3132.01 Surveillance et assainissement

**De quel site s'agit-il ?**

*Réponse de M. Stéphane Delaloye*

*Il s'agit du site de la Rue de Bellerive 60, (Note de la Cogest : site Normpack SA) inventorié sous N° EVA D-6248-014-00, dans le cadastre des sites pollués du canton et classé comme site de stockage définitif, avec le statut "pollué nécessitant un assainissement" et sur lequel les investigations de détails sont en cours.*

## Économie publique

8400.3634.00 Politique touristique

**Pouvons-nous en savoir plus sur le projet des routes du remuage ?**

*Réponse de M. Benoît Emery*

*Le projet « Les Routes du Remuage », porté conjointement par Sierre Tourisme et Anniviers Tourisme, veut mettre en avant le cœur de l'histoire de notre région : la transhumance. Ce déplacement bisannuel entre la montagne et la plaine, au rythme de la nature, est fondateur pour la Ville de Sierre : en effet, elle s'est construite autour de ses quartiers historiques qui sont directement liés aux différentes communautés anniviardes. Pour l'office du Tourisme, ce projet revêt tout son sens étant donné qu'il touche directement ce que les hôtes recherchent dans notre Ville : de l'authenticité, de l'histoire, de la culture et du terroir.*

*Le projet a été initié en 2019-2020 par les offices du Tourisme de Sierre et du Val d'Anniviers et a d'emblée reçu un soutien enthousiaste de la part des autorités politiques des deux Communes. Le Covid a retardé son développement et c'est uniquement en 2022-2023 que la phase de conception proprement dite a commencé. Grosso modo, chaque volet du projet qui a lieu à Sierre dispose de son pendant dans le Val d'Anniviers. A préciser que malgré son nom « Les Routes du Remuage », il n'y a pas d'investissement dans un « chemin » physique qui relie Sierre au Val d'Anniviers : les deux volets du projet sont développés uniquement à Muraz pour Sierre et à Chandolin pour Anniviers.*

*Pour le volet sierrois, le projet s'articule autour d'une action principale et de deux actions secondaires : l'application « Pindex » ainsi que l'Escape Life et la Fresque.*

*Application « Pindex » (action principale) : il s'agit d'une application mobile développée par l'entreprise Pindex Tours qui permet de découvrir la Transhumance en se déplaçant de poste en poste dans le quartier de Viouc / Muraz. A chaque poste (une quinzaine en tout, durée du tour environ 1h30), tout un chacun peut, à l'aide de son smartphone, scanner un QR code fixe et en apprendre davantage sur une thématique liée au remuage en lien avec le lieu (grange, raccard, cave, fontaine, etc.). Les outils sont multiples : réalité augmentée, vidéos d'époque, documents audio, photos, plans, infographies, etc. Il s'agit d'une visite ludique et interactive agrémentée de quiz et de mini-jeux, qui ressemble à un jeu de piste et permet d'accéder à un contenu unique. Le parcours se fait en toute autonomie, gratuitement, sans réservation et tous les jours de l'année. Diverses personnalités de la région se sont prêtées au jeu et ont enregistré des témoignages audio, ont fourni d'anciennes photos ou de croustillantes anecdotes sur la vie d'antan.*

*Escape Life (action secondaire) : il s'agit d'une activité développée sur la thématique du remuage par l'entreprise Génie Culturel, qui a déjà créé des jeux de piste au succès grandissant (Le petit peuple de Sion, etc.). A mi-chemin entre l'escape game et le jeu de piste, l'espace life se déroule en plein-air et peut se faire seul ou en petits groupes, de manière parfaitement autonome. Basée sur le patrimoine, l'histoire et les légendes locales, cette activité ludique et didactique permettra une découverte décalée de l'histoire de toute la région.*

*Fresque (action secondaire) : afin de rendre visible cette thématique du remuage dans le quartier de Muraz et dans le village de Chandolin, l'exécution de deux fresques murales sont prévues. Pour Sierre, elle prendrait place sur la façade nord de l'école de Muraz. Un mandat a été donné à l'association Art Valais pour un avant-projet. A ce jour, seul cet avant-projet a été fourni. Différentes difficultés administratives et artistiques, autant du côté d'Anniviers que de Sierre, tendent aujourd'hui à mettre de côté ce volet du projet. Aucune décision définitive n'a encore été prise fin avril 2024. L'éventuel abandon de ce volet ne déprécie en aucun cas le sens du projet global, centré sur l'application Pindex.*

*Au niveau du calendrier, fin avril 2024 l'ensemble des contenus pour l'application sont récoltés et tous les textes sont en cours de relecture et de validation par des spécialistes locaux du patrimoine. La programmation de l'application est également bien avancée de même que le design et l'animation des personnages de réalité virtuelle. Au niveau de l'Escape Life, la phase de recherche documentaire est en cours et pourra prochainement être transformée en contenu concret. A préciser que les trois volets du projet fonctionnent indépendamment les uns des autres et peuvent être lancés à des moments différents. Du côté d'Anniviers, le projet est au même niveau d'avancement qu'à Sierre.*

*Il reste à préciser qu'il n'y a pas de financement croisé entre Sierre et Anniviers, chaque Commune soutient uniquement les actions qui sont mises en place sur son territoire.*

8500.3635.00 Soutien Vinea (vini-viticulture)

**Vinea se trouve aujourd'hui dans une situation financière délicate. Suivez-vous la situation de près ? La ville continue-t-elle à soutenir la manifestation ? Dans quelle mesure pouvez-vous demander des comptes et des garanties à Vinea ? Le local de l'avenue Général Guisan a-t-il été mis gracieusement à disposition ?**

*Réponse de M. Benoît Emery*

*La Ville de Sierre est en contact régulier avec l'association VINEA. Le 18 avril 2023, la directrice de l'association VINEA est venue présenter sa stratégie au Conseil municipal et le même jour l'exécutif municipal a accepté la convention liant la Municipalité à l'association VINEA dont les objectifs principaux étaient :*

- *s'assurer qu'une fois par année l'association VINEA organise le salon VINEA au centre-ville:*
  - *en 2022, il avait été organisé au Château Mercier,*
  - *pendant les années Covid-19 le salon avait été annulé, mais l'association VINEA avait restitué CHF 50'000.- de subventions. Un geste qui avait été très apprécié par la Ville de Sierre.*
- *s'assurer que l'association VINEA garde son siège à Sierre.*

*A l'été 2023, la Municipalité a appris que, pour des raisons financières, le salon VINEA ne pourrait pas avoir lieu en 2023. Une rencontre a eu lieu avec la directrice de l'association VINEA en septembre 2023. Tenant compte d'un partenariat de plusieurs décennies et d'un échange constructif, il a été décidé de ne pas réduire la subvention 2023, mais de demander à l'association VINEA d'organiser une manifestation tout public. Cet événement remplaçant le salon VINEA 2023, nommé « Dégust'à Sierre », a eu lieu le 8 décembre 2023 aux Caves de Courten.*

*Avant d'accepter le paiement de la subvention 2024 de CHF 100'000.-, la Ville de Sierre a demandé à la directrice de l'association VINEA de présenter la vision et stratégie 2024 à l'exécutif municipal, ce qui a été fait le 20 février 2024. Le paiement de la subvention requise s'effectuera en 2 tranches, afin de garder un certain contrôle sur l'utilisation des fonds. De plus, en tant que bailleur de fonds important, la Municipalité a proposé à l'association VINEA de faire élire un membre du Conseil municipal au comité de l'association VINEA, point accepté par l'AG le 18 avril 2024. Ce membre de l'exécutif municipal participera désormais aux décisions stratégiques de l'association VINEA.*

*Pour ce qui concerne les locaux de l'avenue Général-Guisan 15, ceux-ci n'appartiennent pas à la Ville de Sierre. L'association VINEA qui louait auparavant des locaux à la rue de Beausite a souhaité améliorer sa visibilité en déménageant à l'avenue Général-Guisan. A noter toutefois qu'un local de stockage dans le bâtiment du Casino voisin est mis à*

disposition de l'association VINEA par la Ville de Sierre depuis plusieurs années. Cette location « gratuite » est comptabilisée comme étant une subvention accordée à l'association (CHF 24'000.–, soit une subvention annuelle totale de CHF 124'000.–).

8710.4250.00 Recette d'aménagement et de production – J.C Léger

**Dans l'explication, il est mentionné « en raison de l'effondrement des prix du marché » Or, quand nous parlons du prix de l'électricité dans les postes de charge, on parle toujours de l'augmentation du prix de l'énergie qui n'a pas été budgétisé. Comment cela s'explique-t-il ?**

*Réponse de M. Jean-Charles Léger*

*Dans le commentaire fait par la COGEST, il est clair qu'il y a une confusion entre l'électricité consommée par les services communaux et le portefeuille de commercialisation de la production.*

*Pour la consommation électrique en termes d'approvisionnement de base, le prix de la fourniture aux clients est annoncé jusqu'au 31.08.xx pour l'année suivante. Il s'agit d'un prix unitaire fixe déterminé par OIKEN selon les achats d'énergie réalisés progressivement sur les 3 années précédentes dans un but de réduction des risques de volatilité des prix sur le marché.*

*En sus du prix CHF/MWh consommé, il faut ajouter les coûts de gestion, les coûts du réseau des distribution et les taxes.*

*Etant donné que les tarifs sont publiés au 31.08 de chaque année, lors de l'élaboration des budgets communaux, les tarifs 2023 n'étaient pas connus à ce moment.*

*Dans le mandat de gestion et commercialisation de la production, les coûts de production et les revenus ne sont pas fixes. Notre mission consiste à optimiser la production dans les différents aménagements et à en tirer le meilleur prix sur le marché de l'électricité.*

*Lors de l'établissement du budget 2023 en mai 2022, le 90% des volumes de production planifiés avaient été vendus par des contrats à terme avec prix et volumes convenus (dit couvertures ou hedges). Le solde des positions, soit le 10% des volumes de production planifiés, avait été valorisé aux prix horaires prévisionnels (HPFC-hourly price forward curve) du marché (bourse de l'électricité Swissix).*

*Durant l'année 2023, le marché de l'électricité s'est effondré avec une baisse moyenne des prix de -59% : moyenne HPFC au 30.05.22 : 232.12 CHF/MWh contre des prix moyens effectifs du marché sur 2023 de 95.45 CHF/MWh.*

*Les positions ouvertes au budget n'ont pas pu être valorisées aux prix horaires prévisionnels, ce qui a généré une baisse de revenu, malgré une hausse de production.*

### **3. CONCLUSIONS**

Afin de mener à bien leur mandat, les membres de la Cogest ont analysé les comptes 2023 de la Ville de Sierre, ses différentes annexes, et ont adressé plusieurs questions aux différents chef-fes de service. Ils et elles constatent que les différentes rubriques de charges sont maîtrisées. La Cogest tient à remercier toutes les personnes qui se sont mises à sa disposition dans le cadre de son analyse financière.

L'exercice 2023, comme l'exercice 2022 retrouve les chiffres noirs avec un excédent de près de CHF 1,5 million par rapport au budget 2023. Plusieurs éléments entrent en considération dans l'amélioration de ce résultat, notamment la cantonalisation des APEA, laquelle a transféré une partie des coûts engendrés au canton, de plus, les recettes fiscales affichent une progression réjouissante. En revanche, la forte volatilité du marché libéralisé de l'électricité a toujours pour conséquence que les recettes sont difficilement prévisibles. A cet égard, les produits réalisés ont été décevants.

Les comptes ont également été améliorés par la vente d'un bien immobilier de la Ville. En tant qu'il s'agit d'un revenu exceptionnel et non récurrent, la Cogest recommande à la Municipalité de continuer à diversifier ses sources de revenus.

Enfin, la Cogest salue le fait que le budget relatif au TLH a été rigoureusement tenu. De même, le renouvellement du soutien de la Ville à la Colonie de Sierre sera largement apprécié par nos concitoyen·nes.

En conclusion, la Cogest reconnaît le bon travail du Conseil et de l'administration communale quant à la tenue des comptes de la municipalité et l'en remercie.

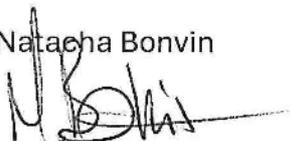
#### 4. DECISIONS

La Cogest accepte le rapport sur les comptes 2023 de la Ville de Sierre à l'unanimité des membres présent·e·s, et propose au Conseil général d'accepter l'entrée en matière ainsi que les comptes 2023 de la Ville de Sierre.

Sierre, le 22 mai 2024

La présidente

Natacha Bonvin



Le rapporteur

Fabien Robyr

